



**Directive
Registre foncier**

CHAPITRE : Répertoire NID

NUMÉRO : 3001-007

OBJET : Zones non déterminées –Droits de propriété contradictoires

BUT Établir la procédure à suivre pour traiter les demandes – Répertoire NID visant les parcelles qui ont été déclarées « zones non déterminées » sur la carte cadastrale.

RÉFÉRENCE. *Norme de cartographie foncière 10-170*

DIRECTIVE

- On ne doit **PAS** présenter de demandes – Répertoire NID lorsqu'il s'agit de NID visant des zones non déterminées.
- Il y a lieu de **refuser** toute demande – Répertoire NID présentée pour un NID visant des zones non déterminées.
- Les personnes qui désirent convertir des zones non déterminées au régime des titres fonciers doivent communiquer avec les officiers principaux du registre foncier pour obtenir de plus amples directives.
- Les officiers principaux du registre foncier identifieront une ou plusieurs options :
 1. exemption d'enregistrement sous le régime des titres fonciers
 2. arpentage du bien en question
 3. confirmation du bornage
 4. validation du titre de propriété
 5. convention de bornage
 6. toute autre mesure établie par suite de l'examen des faits

**DATE EFFECTIVE 2003-07-15 ISSUED 2003-07-15
REVISED 2009-12-02, 2017-01-05**

Page 1 of 1